

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NICE

16/04/2018

N° E18000018 /06

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 11/04/2018, la lettre par laquelle le préfet des Alpes-Maritimes demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

- l'enquête publique préalable à déclaration d'utilité publique emportant la mise en compatibilité des PLU des communes de Grasse et Mouans-Sartoux concernant la création d'une liaison routière entre la RD6185 et le giratoire de la Paoute à Grasse ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2018 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Willy FIARD est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au préfet des Alpes-Maritimes, au Conseil Départemental des Alpes-Maritimes et à Monsieur Willy FIARD.

Copie sera adressée aux maires de Grasse et Mouans-Sartoux.

Fait à Nice, le 16/04/2018

Pour expédition conforme

Le Président,

le greffier en chef,



Jean-Christophe Duchon-Doris